



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 mars 2004 — N° 47

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) propose :

QUE l'Assemblée nationale puisse se prononcer sur l'opportunité de la construction de la centrale thermique du Suroît avant toute nouvelle décision gouvernementale à cet effet.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Tremblay (Lac-Saint-Jean).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 11 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

10 mars 2004

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, dépose :

Le rapport annuel de gestion de Forêt Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 697-20040310)

M. le Président dépose :

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 10 mars 2004.

(Dépôt n° 698-20040310)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Papineau (Prévost) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 412 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'adoption d'une motion en faveur de M. Mohamed Cherfi.

(Dépôt n° 699-20040310)

10 mars 2004

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Rioux (Iberville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 23 membres de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, concernant l'accessibilité à des services de garde pour les enfants de 0 à 12 ans.

(Dépôt n° 700-20040310)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Landry (Verchères) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le Président, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le Président, M. Legault (Rousseau) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 30 janvier 2004, adressée à Mme Isabelle Paré, journaliste au quotidien *Le Devoir*, par M. Raymond Hould, président de l'Association d'orthopédie du Québec, concernant des commentaires sur l'article intitulé *Le nombre d'opérations a augmenté considérablement*.

(Dépôt n° 701-20040310)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

10 mars 2004

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale puisse se prononcer sur l'opportunité de la construction de la centrale thermique du Suroît avant toute nouvelle décision gouvernementale à cet effet.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 56 en annexe)

Pour : **38** Contre : **66** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à des consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants, les 18, 23 et 24 mars 2004 et, qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

- Association des avocats et avocates en droit familial du Québec ;
- Association des centres jeunesse du Québec ;
- Association lien pères enfants du Québec ;
- Association de médiation familiale du Québec ;
- Action des nouvelles conjointes du Québec ;
- Association des familialistes de Québec ;
- Barreau du Québec ;
- Chambre des notaires du Québec ;
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse ;
- Commission des services juridiques du Québec ;
- Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale ;
- Confédération des organismes familiaux du Québec ;
- Confédération des syndicats nationaux (CSN) ;

10 mars 2004

- Conseil de la famille ;
- Conseil du statut de la femme ;
- Conseil permanent de la jeunesse ;
- Curateur public ;
- Fédération des Associations de familles monoparentales et recomposées du Québec ;
- Fédération des femmes du Québec ;
- Groupe d'entraide aux pères et de soutien à l'enfant ;
- Médiation professionnelle du Québec ;
- Me Jocelyn Verdon, conseiller sur les développements de la jurisprudence en matière de fixation des pensions alimentaires pour enfants, auprès du Comité ;
- Me Pierre Tanguay, secrétaire du Comité du suivi (ministère de la Justice) ;
- Me Dominique Goubau (professeur en droit de la famille, Université Laval) ;
- Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec ;
- Ordre des psychologues du Québec ;
- Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec ;
- Organisation pour la sauvegarde des droits des enfants ;
- Organismes familiaux Associés du Québec ;
- Protecteur du citoyen ;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque* ;

10 mars 2004

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être.

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 9 mars 2004, sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique déposé le 17 décembre 2003. Ce rapport contient des recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

10 mars 2004

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption du principe

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 36 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 36 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 11 mars, à 10 heures.

La motion est adoptée.

10 mars 2004

En conséquence, à 17 h 07, M. Sirros, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 mars 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

10 mars 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 56)

POUR - 38

Arseneau	Dion	Léger	Richard
Beaudoin	Dionne-Marsolais	Lelièvre	Robert
Boisclair	Doyer	Lemieux	Simard
Bouchard	Dufour	Maltais	St-André
<i>[Vachon]</i>	Dumont	Marois	Thériault
Boucher	Harel	Morin	<i>[Masson]</i>
Boulerice	Jutras	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Tremblay
Caron	Landry	Pagé	Turp
Charbonneau	Legault	Papineau	Vermette
Cousineau	<i>[Rousseau]</i>	Picard	
Deslières	Legendre	Pinard	

CONTRE - 66

Auclair	Charlebois	Hamad	Mulcair
Audet	Chenail	Hamel	Normandeau
Bachand	Cholette	Houda-Pepin	Paquet
Beauchamp	Clermont	Jérôme-Forget	Paquin
Béchar	Copeman	Kelley	Paradis
Bergman	Corbeil	Lafrenière	Pelletier
Bernard	Couillard	Lamquin-Éthier	Perreault
Bernier	Courchesne	L'Écuyer	Reid
Blackburn	Delisle	Legault	Rioux
Bouchard	Després	<i>[Chambly]</i>	Séguin
<i>[Mégantic-Compton]</i>	Dubuc	Lessard	Soucy
Boulet	Dupuis	MacMillan	Théberge
Brodeur	Fournier	Marcoux	Thériault
Chagnon	Gabias	Marsan	<i>[Anjou]</i>
Charest	Gagnon-Tremblay	Mercier	Tomassi
<i>[Matane]</i>	Gaudet	Moreau	Vallières
Charest	Gauthier	Morin	Vien
<i>[Sherbrooke]</i>	Gautrin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell